

a joué dans l'Eglise, à Jérusalem, à Rome, en France et au Canada. "Le Cap-de-la-Madeleine est sa terre de prédilection", a-t-il affirmé, "c'est ici qu'elle veut attacher les fidèles à Jésus-Christ, en les guérissant avant tout de leurs maladies spirituelles".

En même temps se clôturait le jubilé du deuxième centenaire de l'émission du décret d'érection du Sanctuaire par Mgr de St-Valier.

Il est pratiquement décidé, paraît-il que l'on célébrera l'an prochain, de façon grandiose, le deuxième centenaire de sa construction."

Cette décision est maintenant définitive pour ne pas dire irrévocable. L'année 1915 verra de belles et grandes choses au Cap-de-la-Madeleine. C'est la grande joie que nous vous annonçons à la page 291 de la chronique d'octobre. *Gloria in excelsis Deo !*

A. JOYAL, O. M. I.

EPIS D'OR

—"Comme prime, veuillez m'envoyer une médaille-scapulaire pour un misérable alcoolique confié à mes soins. S'il mourait sans scapulaire... !".—Une garde-malade.

—"Ci-inclus \$1.50 de la part d'une personne qui désire faire dire des messes pour le repos de son âme après sa mort".—Une zélatrice.

—"Par suite d'une erreur de ma part, vous m'avez adressé deux Annales au lieu d'une. Ne m'en voulez pas trop, car, en passant le numéro de surplus à une amie, je vous ai trouvé un nouvel abonnement".—Mlle V. M. de Ste Flore.

—"J'ai reçu, depuis quelques mois, deux numéros au lieu d'un. Pour réparer ma négligence à vous en donner avis, ci-inclus 30 cts".—Une abonnée exemplaire.

—"Puisque le Seigneur a besoin d'ouvriers pour cultiver sa Vigne, je consens bien volontiers à lui faire le sacrifice de mes deux jeunes fils".—Une zélatrice.